

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2007-38 du 29 juin 2007 portant délégation de signature de M. Mongin (Pierre), président-directeur général, à Ramette (Yves), directeur général adjointNOR : *DEVT0762335S*

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu le décret du 12 juillet 2006 nommant le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De porter délégation à M. Ramette (Yves), directeur-général adjoint, à effet de signer en son nom tous actes et documents relatifs aux attributions relevant de sa fonction durant son absence du samedi 21 juillet au dimanche 29 juillet 2007 inclus.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 2007.

*Le président-directeur général de la
RATP,
P. Mongin*